



Conseil de sécurité

Cinquante-sixième année

4365^e séance

Mercredi 5 septembre 2001, à 18 h 45
New York

Provisoire

<i>Président :</i>	M. Levitte	(France)
<i>Membres :</i>	Bangladesh	M. Amin
	Chine	M. Chen Xu
	Colombie	M. Valdivieso
	États-Unis d'Amérique	Mme Connelly
	Fédération de Russie	M. Granovsky
	Irlande	M. Ryan
	Jamaïque	M. Ward
	Mali	M. Kassé
	Maurice	M. Koonjul
	Norvège	M. Sjøberg
	Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord . . .	Mme MacKenzie
	Singapour	M. How
	Tunisie	M. Jerandi
	Ukraine	M. Krokhmal

Ordre du jour

La situation concernant la République démocratique du Congo

Ce procès-verbal contient le texte des déclarations prononcées en français et l'interprétation des autres déclarations. Le texte définitif sera publié dans les *Documents officiels du Conseil de sécurité*. Les rectifications ne doivent porter que sur les textes originaux des interventions. Elles doivent être indiquées sur un exemplaire du procès-verbal, porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées au Chef du Service de rédaction des procès-verbaux de séance, bureau C-178.

La séance est ouverte à 18 h 45.

Adoption de l'ordre du jour

L'ordre du jour est adopté.

Le Président : Le Conseil de sécurité va maintenant aborder l'examen de la question inscrite à son ordre du jour. Le Conseil de sécurité se réunit conformément à l'accord auquel il est parvenu lors de ses consultations préalables.

À l'issue de consultations entre les membres du Conseil de sécurité, j'ai été autorisé à faire, au nom du Conseil, la déclaration suivante :

« Le Conseil de sécurité se félicite du succès de la réunion préparatoire du dialogue intercongolais tenue à Gaborone du 20 au 24 août 2001.

Le Conseil réaffirme son ferme soutien au dialogue intercongolais et aux efforts déployés sur le terrain par le Facilitateur et son équipe. Il lance un appel à toutes les parties congolaises pour qu'elles continuent de coopérer entre elles et avec le Facilitateur, dans l'esprit constructif de Gaborone, afin d'assurer le succès du dialogue intercongolais qui doit débiter le 15 octobre 2001 à Addis-Abeba.

Le Conseil souligne qu'il importe que le dialogue soit exempt de toute ingérence extérieure, ouvert, représentatif et sans exclusive, et il insiste sur la nécessité de veiller à ce que les femmes congolaises soient convenablement représentées dans le processus.

Le Conseil encourage les donateurs à continuer d'appuyer le Facilitateur du dialogue intercongolais et, le moment venu, à apporter leur soutien au processus de mise en place d'un nouvel ordre politique en République démocratique du Congo.

Le Conseil demande instamment à toutes les parties à l'Accord de cessez-le-feu de Lusaka de veiller à l'exécution rapide de cet Accord dans son intégralité, désarmement, démobilisation, réinsertion, rapatriement ou réinstallation, mais aussi retrait des forces étrangères. »

Cette déclaration sera publiée en tant que document du Conseil de sécurité sous la cote S/PRST/2001/22.

Le Conseil de sécurité a ainsi achevé la phase actuelle de l'examen de la question inscrite à son ordre du jour. Le Conseil demeure saisi de la question.

La séance est levée à 18 h 50.